

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le vingt-cinq mai deux mil vingt à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 18 mai 2020, s'est réuni au gymnase Exbrayat, sous la présidence de Jean-François LOUISON.

PRESENTS : M. Cédric LOUBET, Maire, Mme Nadine RAPHARD, 1^{ère} Adjointe, M. Noël GIRAUD, 2^{ème} adjoint, Mme Christine BRAULT, 3^{ème} adjointe et M. Pierre-Antoine BONNET, Conseiller Municipal.

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent BONNICI, Mme Maria DURIEUX, M. Cyrille BEAL, Mme Annabelle CLUZEL, M. Sébastien GEORJON, Mme Marie-Anne OLLIER, M. Nicolas JOURJON, Mme Aurore GAMBINA, Mme Christine GACHE et M. Matthieu FRASZCZAK, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Vincent BONNICI donne pouvoir à M. Noël GIRAUD
Mme Maria DURIEUX donne pouvoir à Mme Christine BRAULT
M. Cyrille BEAL donne pouvoir à M. Cédric LOUBET
Mme Annabelle CLUZEL donne pouvoir à M. Cédric LOUBET
M. Sébastien GEORJON donne pouvoir à M. Noël GIRAUD
Mme Marie-Anne OLLIER donne pouvoir à Mme Nadine RAPHARD
M. Nicolas JOURJON donne pouvoir à Mme Christine BRAULT
Mme Aurore GAMBINA donne pouvoir à M. Pierre-Antoine BONNET
Mme Christine GACHE donne pouvoir à M. Pierre-Antoine BONNET
M. Matthieu FRASZCZAK donne pouvoir à Mme Nadine RAPHARD

Pendant la durée de la séance, Mme Christine BRAULT est désignée en qualité de secrétaire.

La séance débute à 20h30

– INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Jean-François LOUISON, Maire sortant, déclare que les membres du Conseil Municipal sont installés dans leurs fonctions et demande à Madame Nadine RAPHARD, doyenne de l'assemblée, de prendre la présidence pour l'élection du Maire.

Il souhaite un bon mandat aux nouveaux élus et remercie toutes les personnes qui ont travaillé avec lui durant son mandat.

– ELECTION DU MAIRE

La présidente, après avoir donné lecture des articles L.2122-1, L2122-4 et L.2122-7 du CGCT, désigne deux volontaires comme assesseurs : M. Noël GIRAUD et M. Pierre-Antoine BONNET et invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

M. Cédric LOUBET fait acte de candidature.

Le vote est à bulletin secret.

M. Cédric LOUBET a obtenu 15 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Monsieur Cédric LOUBET est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

– DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire, propose que le nombre d'Adjoints soit fixé à 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de la création de 3 postes d'Adjoints.

– ELECTION DES ADJOINTS

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire, la liste suivante :

- Madame Nadine RAPHARD
- Monsieur Noël GIRAUD
- Mme Christine BRAULT

– LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Monsieur Cédric LOUBET, Maire, donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le Maire remet par ailleurs, aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local ainsi qu' une copie des dispositions relatives aux conditions d' exercice des mandats des conseillers municipaux (copie des articles L. 2123-1 à L.2123-35)

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce qu' il y aura probablement un nouveau conseil municipal avant l' été pour la désignation des différents délégués et pour voter l' indemnité des élus.

En l' absence d' autres questions, la séance est levée à 20h54